



Communiqué de presse : Une argumentation incompréhensible

Projet NA-BE : l'Armée du Salut ira devant le Tribunal administratif du canton de Berne.

L'Armée du Salut recourt contre la décision de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale concernant le projet NA-BE auprès du Tribunal administratif.

En avril 2019, l'Office des affaires sociales du canton de Berne a réattribué les mandats dans le domaine de l'asile et des réfugiés dans le cadre du projet NA-BE. L'Armée du Salut a déposé un recours contre cette adjudication, et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) l'a rejeté.

L'Armée du Salut a décidé de porter le cas devant le Tribunal administratif du canton de Berne, car elle considère que l'argumentation présentée n'est pas compréhensible.

En raison de la procédure en cours, l'Armée du Salut n'aborde pas le contenu du recours plus en détails.

Contact : Philipp Steiner, Responsable Marketing & Communication | philipp.steiner@armedusalut.ch

Auteur

Fondation Armée du Salut Suisse

Publié le

28.10.2019